

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

VEUILLEZ PRENDRE AVIS, que lors d'une séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021, le conseil a adopté le règlement no. 019-2021 intitulé:

RÈGLEMENT NO 019-2021

Règlement imposant une taxe foncière générale à taux variés pour l'année 2022.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité soit de 8h30 à 16h30 à l'Hôtel de Ville.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

DONNÉ À ACTON VALE, ce 21^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA greffière de la Ville d'Acton Vale par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce 22^e jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Claudine Babineau, OMA
Greffière